

## Formation interprofessionnelle : Conseiller le pacte Dutreil - Regards croisés de l'avocat et du notaire

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

Notaires, avocats et plus généralement professions du chiffre et du droit concernés par le Pacte Dutreil ainsi que leurs collaborateurs

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Anticiper la transmission de l'entreprise familiale et mettre en œuvre les solutions préalables adaptées
- Identifier les points sensibles et de sécuriser le régime fiscal de l'acte
- Mettre en place des solutions adaptées et de conseiller utilement ses clients sur leurs obligations afin d'éviter une remise en cause de l'exonération

### Contenu :

#### Introduction – Propos libres

#### Les entreprises familiales : piliers de l'économie française

#### Statistiques des transmissions à venir

#### Objectif macro du Pacte Dutreil

- Soutien à la continuité économique des entreprises, quelle que soit leur taille
- Eloignement du risque de démantèlement de l'outil de travail à l'occasion de la transmission des entreprises
- Stabilisation du capital, de préservation d'un noyau actionnarial durable

#### Le pacte Dutreil vers un resserrement (Rapport CC, LF 2026)

- Les points de critiques
- Comparatif existant EI/société

#### Préparation de la transmission : les points de vérification

- L'éligibilité de l'activité exercée : notion de prépondérance (critères doctrinaux, JRP)
- Les actifs éligibles et réorganisations nécessaires (comptes courants, trésorerie, immobilier...)
- Le cas particulier de la transmission des holdings :
  - La notion de holding animatrice : critère de qualification, les éléments probatoires de l'effectivité

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION LYON : 58, Boulevard des Belges 69006 LYON

Tél. +33 4 78 93 66 10 – Fax : +33 4 78 94 90 55 – Courriel : [lyon@inafon.fr](mailto:lyon@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- (documentation interne, externe...), le timing
- La prépondérance
- L'impact sur l'application de l'exonération
- La transmission anticipée : l'engagement collectif ou unilatéral de conservation (précautions rédactionnelles, anticipation non respect, distinction titre finances sur les titres communs, durée et prorogation ...)
- L'opportunité d'un ECRA : les conditions, les éléments décisifs (la personnalité du dirigeant, l'interposition ...)
- La transmission non anticipée : l'engagement post mortem (fonctionnement et précisions récentes)
- Les particularités attachées à la donation en démembrément

## Régulariser, sécuriser et assurer le maintien des critères dans le temps

- L'engagement individuel de conservation à mentionner dans l'acte
- Assurer le suivi et coordination des conseils
  - La poursuite des engagements
  - L'exercice des fonctions de direction
  - Le maintien de l'activité éligible
  - Le cas particulier de l'interposition
  - Les obligations déclaratives
- Quels sont les impacts des opérations postérieures (partage, changement de régime matrimonial, opérations en capital, cession, donation, etc.) ?

## Liquider les droits

- Cumul avec d'autres dispositifs (abattement de l'article 790 A du CGI, réduction de droits de l'article 790 CGI, paiement différé ou fractionné)
- Impact du partage sur la liquidation des droits

## Anticiper les problématiques attachées au paiement de la soultre ou au financement du rachat partiel de l'entreprise: le FBO

## Transmettre l'entreprise individuelle : quelles sont les particularités ?

## Les points de contentieux et de responsabilité professionnelle

### Prérequis :

Aucun prérequis exigé. Toutefois, des connaissance en droit fiscal , droit patrimonial de la famille et droit des affaires sont conseillées pour suivre la formation plus aisément. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

### Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION LYON** : 58, Boulevard des Belges 69006 LYON

Tél. +33 4 78 93 66 10 – Fax : +33 4 78 94 90 55 – Courriel : [lyon@inafon.fr](mailto:lyon@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation